



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 23 mars 2020

## Coronavirus : point de situation au 23 mars Tolérance zéro face au non-respect des règles, démarches d'état civil, service minimum d'accueil, stockage de déchets, dispositifs de solidarité...

La Ville de Valence vous informe des nouvelles mesures mises en œuvre sur son territoire à ce jour, mesures liées aux décisions du gouvernement et toujours susceptibles d'évoluer dans les heures et les jours qui viennent.

Un triple objectif :

1. protéger les habitants, notamment les plus vulnérables,
2. freiner la propagation du virus,
3. assurer la continuité du service public (santé et sécurité en priorité).

Pour retrouver l'ensemble des mesures mises en œuvre en cette période, rendez-vous sur [valence.fr](http://valence.fr).

### 120 verbalisations depuis vendredi, tolérance zéro face aux contrevenants aux règles de confinement

De nombreux abus et des comportements inacceptables ont été relevés par la police municipale.

Depuis ce vendredi en effet, pas moins de 120 contraventions ont été dressées.

« Ces gens se rendent-ils seulement compte qu'ils mettent en péril la santé de tous et vont à l'encontre des mesures prises depuis le début du confinement ? Je l'ai dit et le redis : nous serons intraitables. Aucune tolérance ne sera acceptée et tout contrevenant aux règles s'exposera à une sanction à chaque fois plus lourde » martèle le Maire de Valence.

Pour rappel, les Valentinois peuvent être verbalisés jusqu'à 135 € pour les motifs suivants :

1. déplacement hors du domicile sans attestation ou pour motif non conforme ([infos.gouv.fr](http://infos.gouv.fr))
2. pratique du vélo, de la pêche ou de toute autre activité de loisirs hors du domicile (arrêté préfectoral)
3. fréquentation de parcs, aires de jeux, promenades, espaces forestiers, espaces de randonnées et d'escalade, cheminements des berges de rivière, canaux, fleuves, lacs et plans d'eau (arrêté préfectoral)
4. non-respect du couvre-feu de 21h à 6h (arrêté municipal - cette mesure ne s'applique pas aux personnes intervenant dans le cadre de missions de service public, y compris à titre bénévole, ou dans le cadre de réquisitions, d'assistance à des individus nécessitant des soins, d'approvisionnement des commerces ou pour les déplacements liés à l'activité professionnelle – sur justificatif – ainsi qu'aux personnes dont les déplacements sont liés à des nécessités impérieuses familiales ou médicales).

La Ville rappelle que les horaires de la police municipale sont inchangés en cette période, et que l'accueil du public reste opérationnel.

CONTACT PRESSE : Émilie Gay  
04 75 79 20 19 – [emilie.gay@mairie-valence.fr](mailto:emilie.gay@mairie-valence.fr)

Accueil du public au 13, boulevard Maurice Clerc :

- du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
- Le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Interventions (horaires modulables selon événements) :

- le lundi de 5 h 30 à 20 h
- Du mardi au samedi de 5 h 30 à 2 h
- Dimanche de 12 h 30 à 20 h

Contacteur la police municipale : de 6 h 30 à 20 h en semaine : 04 75 79 22 00.

De 20 h à 2 h du matin, la ligne est directement renvoyée vers le portable de la patrouille de nuit.

En dehors de ces horaires, composer le 17.

## L'Hôtel de Ville ouvert le matin uniquement à partir de demain

A compter de demain, mardi 24 mars 2020, l'Hôtel de Ville ouvrira ses portes le matin de 9h à 12h du lundi au vendredi uniquement, pour les actes essentiels (naissances et décès). L'après-midi, un accueil téléphonique uniquement se fera de 13h à 17h au 04 75 79 20 00.

## Regroupement à Seignobos le mercredi pour les enfants en SMA

Afin de permettre aux personnels soignants de rester mobilisés contre l'épidémie de coronavirus, un Service minimum d'accueil (SMA) avait été mis en place pour leurs enfants de 3 à 10 ans, scolarisés dans les écoles publiques de Valence.

Ce jour, la Ville vous informe que le mercredi, ces enfants seront regroupés à l'école maternelle Seignobos, 175 rue Barnave à Valence (tél : 04 75 42 59 01).

Les autres jours de semaine, l'accueil est inchangé dans les 4 sites mobilisés par la Ville (Romain Rolland,, Archimbaud maternelle, Kergomard-Récamière et Seignobos maternelle).

Plus d'informations : Direction Education Jeunesse - 04 75 79 23 57 - [periscolaire@mairie-valence.fr](mailto:periscolaire@mairie-valence.fr).

Rappel : les enfants de moins de 3 ans des personnels soignants exerçant sur l'Agglomération peuvent bénéficier du service d'accueil minimum mis en place par Valence Romans Agglo sur 5 sites répartis entre Valence, Romans et Portes-lès-Valence. Selon les structures, le service d'accueil est ouvert de 6 h 30 à 21 h 30 ou de 7 h 30 à 18 h 30. Pour bénéficier de ce dispositif, contacter [directionfamilles@valenceromansagglo.fr](mailto:directionfamilles@valenceromansagglo.fr) en indiquant les besoins d'accueil, l'adresse de domicile et de travail ainsi que l'âge, le nom et le prénom de l'enfant.

## Stocker les déchets, ne pas les déposer

Les déchetteries étant fermées jusqu'à nouvel ordre, les déchets de type gravats, déchets verts, encombrants, mobilier, électroménager, pots de peinture (...) doivent être stockés et non déposés dans les bacs ou aux pieds des conteneurs d'apport volontaire.

## La solidarité au cœur des priorités

La plateforme Valence solidaire sur [valence.fr](http://valence.fr)

Soucieuse d'être présente pour les plus isolés et les plus fragiles et consciente que de nombreux Valentinois sont prêts à apporter leur aide, la Ville a mis en place sur son site [une plateforme solidaire](http://valence.fr) qui permet la mise en relation des besoins et des ressources de chacun.

Depuis ce vendredi, plus de 150 volontaires se sont inscrits pour apporter leur contribution.

Pour faire connaître et faciliter cette démarche citoyenne mais aussi pour que les Valentinois puissent identifier les personnes en difficulté à proximité de chez eux, la Ville a conçu une affiche que chacun peut télécharger depuis le site [valence.fr](http://valence.fr), imprimer et afficher sur la porte de son immeuble ou dans les commerces ouverts de son quartier.

Cette affiche a également été adaptée et va être utilisée par Valence Romans Habitat pour les logements dont l'Office a la charge. VRH invite tous ses locataires à la disposer dans leurs halls d'immeubles.

CONTACT PRESSE : Émilie Gay  
04 75 79 20 19 – [emilie.gay@mairie-valence.fr](mailto:emilie.gay@mairie-valence.fr)

# PANDÉMIE DE CORONAVIRUS ENTRE VOISINS, SOYONS SOLIDAIRES



## Vous avez besoin d'aide ?

Signalez-le à vos voisins en indiquant vos coordonnées ci-dessous

NOM - PRÉNOM	ÉTAGE - APPARTEMENT	TÉLÉPHONE	BESOIN

### Signalez-le aux équipes de la Ville de Valence

Connectez-vous à [valence.fr](http://valence.fr), rubrique « aider et être aidé ». Remplissez bien toutes les cases, surtout vos coordonnées (tel et mail si possible) afin que nous puissions vous contacter. Si besoin, demandez à quelqu'un de le faire pour vous.

Tous les aidés et les aidants sont appelés, lors de leurs échanges, à respecter impérativement les consignes sanitaires (aucun contact physique, distance de 1 m au moins, gestes barrières...).

De façon à recenser les besoins des personnes isolées et/ou fragiles, l'automate d'appel de la Ville sera activé à partir de demain après-midi. Dans ce cadre, 24 000 foyers vont être contactés.

Le Maire de Valence lui-même leur rappellera les consignes et proposera une aide aux personnes isolées et/ou vulnérables. En cas de besoin, ces personnes (et uniquement celles-là) sont invitées à joindre la Ville :

- par téléphone au numéro vert au 0800 26 00 00 de 9h à 12h et de 14h à 17h en semaine et de 9h à 12h le samedi
- par mail à [valence.solaire@mairie-valence.fr](mailto:valence.solaire@mairie-valence.fr)
- en remplissant le formulaire disponible sur la plateforme [Valence.solaire](http://Valence.solaire).

### Le don de matériel aux personnels soignants

Vendredi dernier, la Ville a donné 1 000 masques chirurgicaux – qu'elle avait en surplus – aux services de l'État et aux médecins libéraux.

De la cuisine centrale de Valence Romans Agglo en passant par des chirurgiens-dentistes, des entreprises (dont la société Guillaume Billon) et même des particuliers, la Ville centralise de nombreux masques (250 envoyés par ladite entreprise dernièrement) qu'elle distribue ensuite à ceux qui en ont besoin (personnel médical, policiers et agents en contact avec la population...).

Valence appelle toutes les entreprises du territoire détentrices de masques stockés (même périmés) à se faire connaître sans tarder car le personnel soignant en manque.

CONTACT PRESSE : Émilie Gay  
04 75 79 20 19 – [emilie.gay@mairie-valence.fr](mailto:emilie.gay@mairie-valence.fr)

